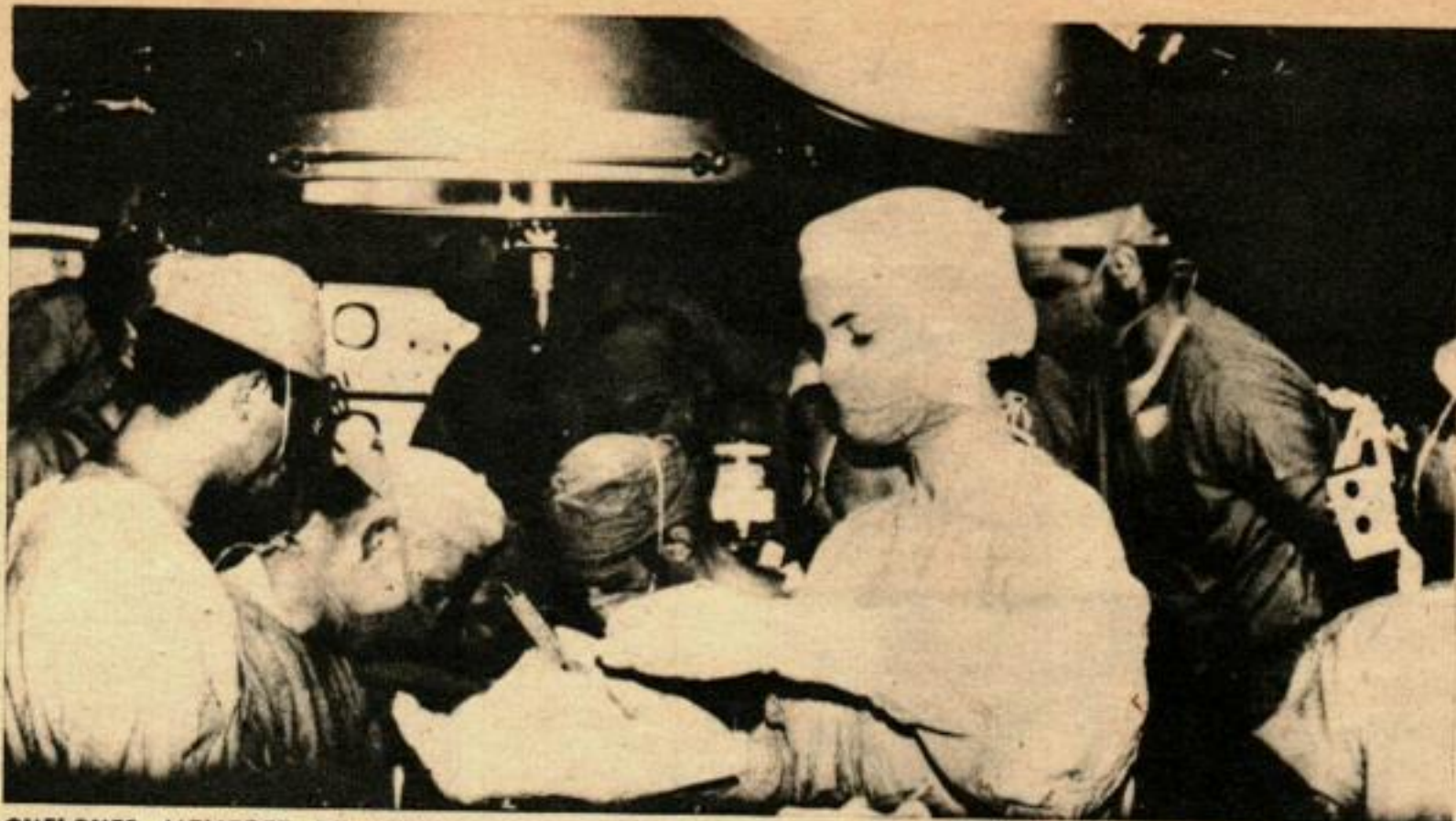




QUELQUES MEMBRES DE L'EQUIPE MEDICALE ayant effectué la première greffe du cœur sur un adulte en Amérique, à l'hôpital de Palo Alto à Stanford (Californie, photographiés pendant cette opération historique. Au cours de cette opération, le métallurgiste Mike Kasperak a reçu le cœur de Mme Virginia Mac White. Le chef de l'équipe chirurgicale était le docteur Norman E. Shumway (tête baissée, exactement au-dessus de la seringue hypodermique).
Edward Pesin est un avocat en activité et est licencié de l'université de Droit de Harvard.
Ruth Winter est écrivain, spécialiste en sciences.

LA GREFFE D'ORGANES : UN DILEMME JURIDIQUE ET MORAL

Par E. Pesin et R. Winter.

EST-CE qu'un médecin qui effectue une greffe du cœur peut être traduit devant un tribunal pour homicide ?

Dans le cas où un homme ayant subi une greffe du cerveau commettrait un crime, est-ce qu'il serait vraiment coupable ?

Avant de répondre à de telles questions, les avocats et les tribunaux doivent déterminer juridiquement l'heure à laquelle un patient est décédé.

Il y a peu de temps, la mort d'une personne était prononcée lorsque son cœur s'arrêtait de battre. Aujourd'hui, cela s'appelle un arrêt cardiaque et on peut y remédier assez souvent.

Il fut aussi un temps où un patient était considéré comme mort au moment de l'arrêt de sa respiration. Aujourd'hui cela représente seulement un symptôme, qui peut être guéri par un appareil nommé « respirateur ».

Beaucoup de personnes qui sont vivantes actuellement et qui mènent une vie active auraient autrefois été déclarées mortes à la suite d'un arrêt cardiaque ou respiratoire. Toutefois il y en a également un grand nombre qui ayant montré les mêmes symptômes n'ont pas repris une vie active. Ils sont ou bien morts, ou ils végètent et occupent un équipement et un personnel hospitalier dont on a grand besoin. Ils sont également une charge financière et une source de souffrances morales pour leur famille.

Comment les médecins peuvent-ils savoir si un malade pourra être sauvé complètement après une mort clinique ? Comment peuvent-ils savoir si la mort est imminente ?

Ils ne peuvent pas le savoir. Tout ce qu'ils pourront faire est de le deviner grâce à leur expérience professionnelle.

Récemment, le docteur Henry K. Beecher Dorr, professeur en recherche d'anesthésiologie à Harvard, a posé les questions suivantes :

« Si jamais on utilise les organes et les tissus d'un patient ayant perdu connaissance, à tel point qu'il n'y ait plus aucun espoir, à quel moment doit-on le faire, et sous quelles conditions ? »

« Est-ce que la société peut se permettre de prélever les tissus et les organes d'un homme qui est inconscient sans aucun espoir, alors que ces tissus et ces organes pourraient servir, malgré tout, à sauver ce même malade. »

Aujourd'hui, plus de 500 000 personnes meurent chaque année aux Etats-Unis, d'une maladie de cœur. Au point de vue moral et philosophique cela pourrait être justifié d'utiliser les organes d'une personne mourante, afin de sauver la vie d'autrui. Juridiquement, dans le cas où le patient n'est pas mort, c'est un homicide. Ce qui nous ramène de nouveau à la définition de la mort.

Aujourd'hui, beaucoup de médecins sont



Louis Washkansky a reçu le cœur de Denise Darvall, âgée de 25 ans tuée dans un accident de voiture.



Mike Kasperak a reçu le cœur de Mme Virginia Mac White décédée d'une hémorragie cérébrale.



Le docteur Philip Blaiberg a reçu le cœur de Clive Haupt, décédé d'une hémorragie cérébrale.

d'avis que le critère de la mort devrait être la cessation de fonctionnement du cerveau, indiquée par l'absence de courbes sur le tracé de l'électroencéphalogramme, enregistrant l'activité électrique du cerveau.

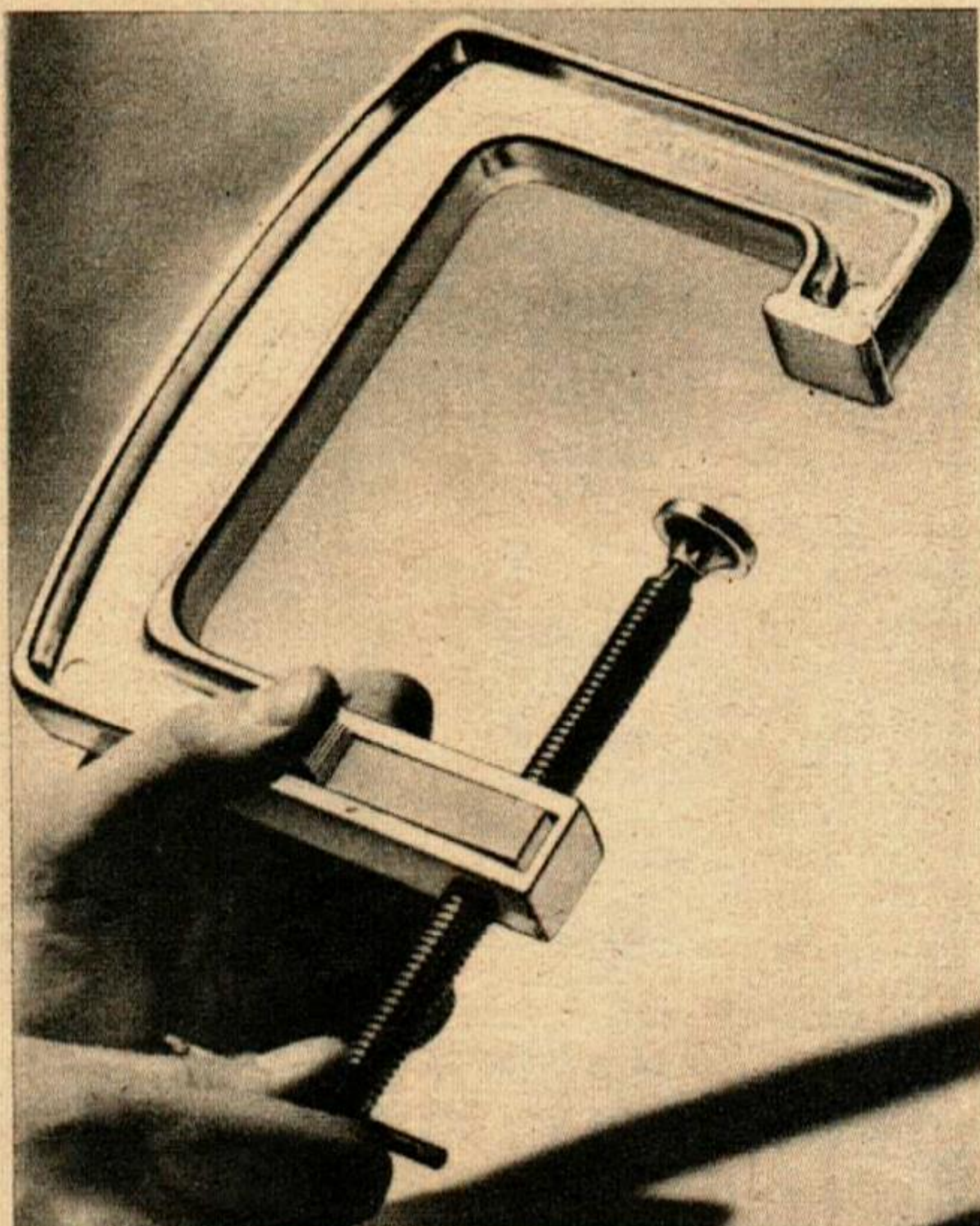
Les uns disent que la mort du malade ne peut être prononcée tout de suite. Les autres disent qu'un délai de quarante-huit heures est nécessaire, puisque personne ne sait de manière certaine si le cerveau, comme le cœur peut être remis en marche. Toutefois, un délai — même le temps d'appeler un médecin et d'amener l'appareil E.E.G. (électroencéphalogramme) d'une autre partie de l'hôpital et de placer les électrodes sur le crâne — peut être trop long.

Dans le premier cas d'une greffe du cœur en Afrique du Sud, où le cœur d'une jeune fille de vingt-cinq ans a été greffé dans le corps d'un homme d'âge moyen, le cœur de la jeune fille a été prélevé de son corps et du sang réchauffé a été introduit dans ce cœur pendant trois heures, tandis que l'on préparait la poitrine de l'homme à le recevoir. En conséquence, le cœur de la jeune fille s'était détérioré par manque d'oxygène. Il fonctionnait assez bien pour garder le receveur en vie après la greffe, mais on ignore encore les conséquences finales de cette détérioration.

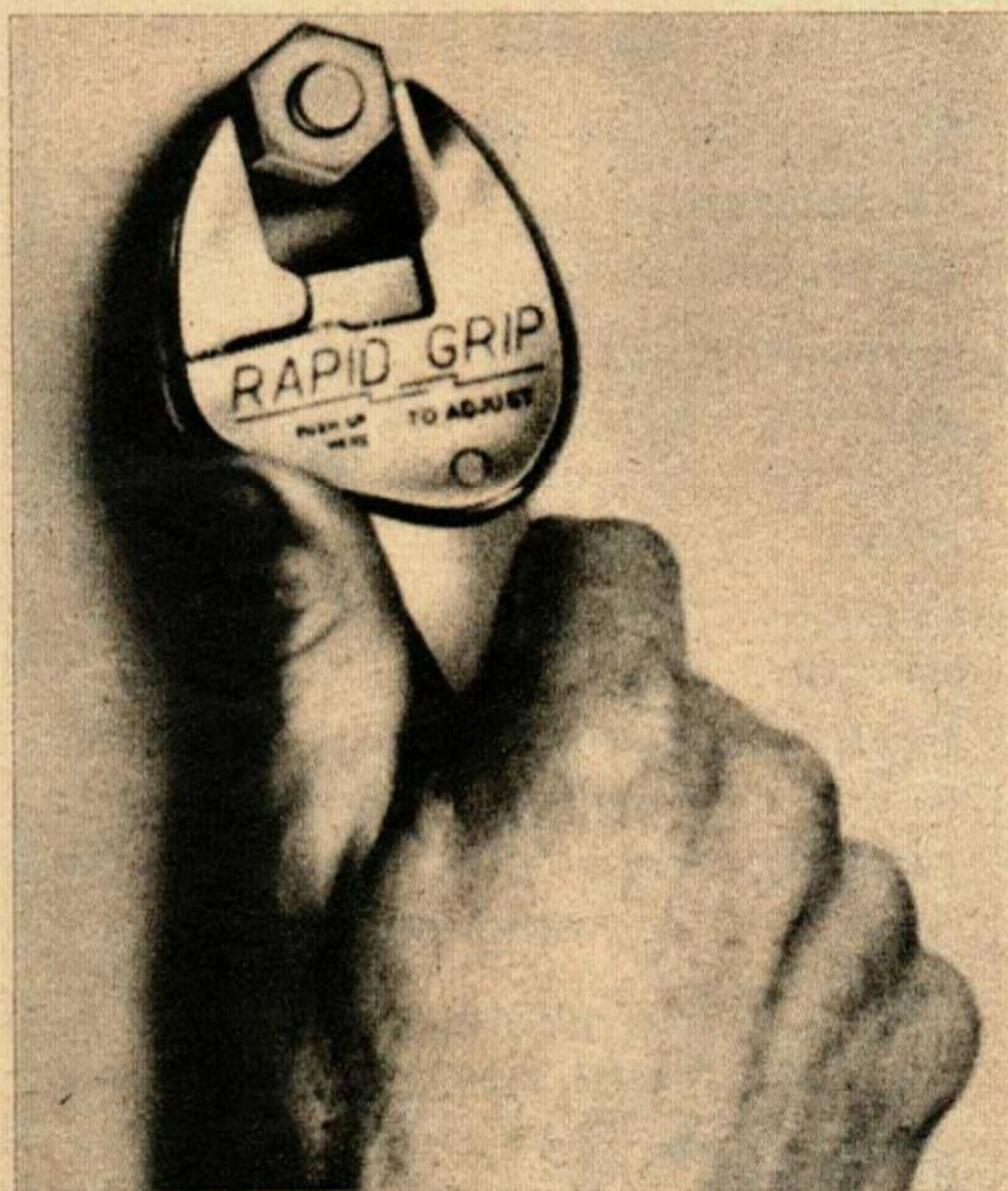
Un comité pourrait être formé afin de déterminer à quel moment exact un individu est

(Suite page 116.)

Outils nouveaux



Ce serre-joint est rapide parce que l'on n'a pas besoin de visser sur toute la longueur de l'axe. L'écrou de ce serre-joint « Quick-Set » se débloque sous l'effet d'un poussoir.



Tout en un. La clef à molette « Rapid Grip » de 25 cm se règle sur une simple pression du pouce pour saisir les écrous carrés ou hexagonaux. Deux tailles.

La greffe d'organes : un dilemme juridique et moral

(Suite de la page 46)

juridiquement mort. Toutefois, pour réunir ce comité, il faudrait un certain temps et il n'y a pas de temps à perdre quand il s'agit d'un cœur ou d'un cerveau, ou tout autre organe vital du corps humain nécessaire à la greffe.

Sans doute les médecins qui effectuent les greffes du cœur aujourd'hui et qui effectueront les greffes du cerveau demain, se trouvent dans un domaine nouveau et dangereux.

Dans le cas où le cœur s'est arrêté de battre mais où les ondes du cerveau montrent que le patient est encore vivant, le prélèvement du cœur pourrait être considéré comme un homicide. Si on a besoin du cerveau, et le médecin est obligé d'attendre que toute activité électrique du cerveau ait cessé, celui-ci ne servirait plus à rien.

Même si le patient est pleinement conscient et a déclaré par écrit qu'il désire léguer son cerveau, ou son cœur, il serait illégal de procéder à l'ablation de ces organes avant la mort. Juridiquement personne ne peut donner son consentement à un acte dont le résultat serait une mort certaine.

Dans le cas où le patient est dans le coma, sans aucun espoir de reprendre connaissance, le médecin n'aura pas le droit de prélever un de ses organes quel qu'il soit, avant que la mort ait été constatée. S'il le fait, cela peut être considéré comme de l'euthanasie. La loi précise que le médecin a le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garder le malade en vie.

Mais que penser du cas du receveur ?

Le patient qui reçoit la greffe présente également un problème juridique. Dans le cas où le cœur de celui-ci est prélevé en préparation de la greffe, et où la greffe ne réussit pas, est-ce que le médecin qui a prélevé le cœur vivant de ce patient n'est pas coupable d'un homicide ?

Pour être en règle avec la loi, le médecin pourrait être obligé de déterminer exactement combien de temps il resterait à vivre au receveur sans subir la greffe. Supposons que cela soit un mois. Si ensuite le patient meurt sur la table d'opération pendant la greffe, ou même deux semaines après, sa vie n'aurait-elle pas été écourtée par l'opération ?

Ce genre d'opération n'est pas comparable à l'ablation d'un ou de deux reins, ou de poumons, cas où le malade peut continuer à vivre avec l'organe restant, ce n'est pas non plus la

même chose qu'une opération à cœur ouvert où le chirurgien opère l'organe mais ne le prélève pas.

Il est possible que dans le cas où le donneur, le receveur et leurs familles ont autorisé la greffe il n'y ait pas de poursuites en cas de réussite. Même si une telle procédure était entamée, la condition pratiquement désespérée de chacune des parties au moment même, rendrait improbable l'octroi de dommages et intérêts.

Cependant, une procédure criminelle est vraiment possible si l'Etat est d'avis que le médecin a abrégé une vie en connaissance de cause.

Et quant à la greffe du cerveau ?

La première réussite d'une greffe du cerveau d'un animal sur un autre — tandis que le cerveau continuait à fonctionner — a été signalée il y a quelques mois, à la société américaine d'anesthésiologie. Une telle expérience démontre que dorénavant il sera peut-être possible de greffer des cerveaux humains. Cela pose des problèmes de toutes sortes :

Puisque maintenant les impulsions électriques du cerveau et non les battements du cœur, sont devenus le critère de la mort, à quel moment le cerveau peut-il être enlevé pour une greffe ? Si l'ablation est effectuée après l'arrêt de l'activité électrique, ce cerveau n'a plus de valeur. Si le prélèvement a lieu bien avant l'arrêt de l'activité électrique, il y a homicide.

Mettons que le cerveau d'une mère est greffé dans le corps d'une autre. Est-ce que le cerveau de la première mère se souviendra de l'amour de la receveuse pour ses enfants et son premier mari ? La receveuse de la greffe sera-t-elle malheureuse dans son entourage jadis familial ?

Qu'arriverait-il au cas où un homme comme Einstein serait jugé être d'une trop grande valeur pour mourir ? Devrait-on obtenir son consentement pour greffer son cerveau dans le corps d'un autre ? Le corps de qui devrait-on choisir ? A qui de décider si oui ou non un homme ou une femme ont une trop grande valeur pour mourir ?

Que ferait-on dans le cas où une personne jusqu'alors respectueuse de la loi commettait un meurtre à la suite d'une greffe du cerveau ? Cette personne serait-elle responsable ?

Imaginez le cas où le cerveau d'un enfant serait greffé sur un autre. Qui pourrait réclamer l'enfant comme le leur ; les parents de l'enfant receveur ou les parents de l'enfant donneur, puisque c'est le cerveau qui se souvient de l'amour et de l'éducation ?

Avant que les juristes et les docteurs puissent trouver la solution de ces problèmes, ils seraient d'abord obligés de déterminer à quel point le cerveau est influencé par le corps. Est-ce que la circulation du sang, la tension artérielle, les hormones et l'aspect physique du corps ont une influence sur le comportement d'une personne ? Si oui, à quel point ? Si l'influence du corps est considérable, le corps « possède » le cerveau. Dans le cas contraire, le cerveau déterminerait probablement à qui le corps appartiendrait.

Tous les problèmes posés par les greffes du cœur et du cerveau sont nouveaux. Il y a quelques mois seulement, l'idée que les juristes et les tribunaux seraient obligés de les traiter semblait pour le moins prématurée.

Quand le roi Salomon eut à juger quelle était la vraie mère d'un enfant réclamé par deux femmes, il menaça de couper l'enfant en deux. La vraie mère plutôt que de sacrifier le bébé, préféra renoncer à son enfant. Avec l'évolution de la médecine moderne qui permet de prélever le cœur ou le cerveau d'un enfant et de le greffer sur un autre, les tribunaux, tout comme le roi Salomon peuvent être amenés une fois de plus à décider qui est la vraie mère.
